

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGIGNARD et Monsieur Thierry MARQUIS

ABSENTS : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....27

Votants27

DCM n°099/2024 - 3.5.10**Extension du réseau collectif d'eau potable pour la desserte d'un terrain à bâtir rue Saint-Maurice - convention entre la commune et le syndicat Atlantic'eau - signature**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Considérant le projet de construction d'un logement locatif sur les parcelles de terre cadastrées section H numéros 1588, 1590, 1596, 1600, 1603, 1605 et 1609 situées rue Saint Maurice, porté par Monsieur Frédéric RAGGI, faisant l'objet du permis de construire numéro PC04418023W1020 autorisé le 31 juillet 2023,

Considérant que, par délibération numéro 111/2023 en date du 24 avril 2023, la parcelle de terre cadastrée section H numéro 1627, située rue Saint Maurice, a fait l'objet d'un déclassement et d'un classement en voirie communale afin de permettre notamment depuis cette voie publique d'accéder à l'unité foncière objet du permis de construire précité,

Considérant qu'actuellement cette unité foncière n'est pas raccordée au réseau collectif d'eau potable,

Considérant que le secteur de la rue Saint Maurice est situé en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme, zone à vocation principale d'habitat, dotée en principe des équipements publics destinés à son urbanisation, notamment du réseau collectif d'eau potable,

Il appartient à la commune de réaliser les travaux nécessaires à la desserte des parcelles cadastrées section H numéros 1588, 1590, 1596, 1600, 1603, 1605 et 1609 sur ledit secteur.

Le syndicat Atlantic'eau a transmis une convention à caractère technique et financier relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte desdites parcelles. Le montant de la participation financière de la commune est fixée à 3 900,00 euros HT, soit 4 680,00 euros TTC.

Ce projet de convention a été transmis aux élus le 10 avril 2024.


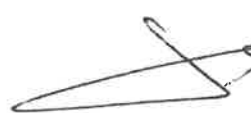
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention à caractère technique et financier relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte des parcelles cadastrées section H numéros 1588, 1590, 1596, 1600, 1603, 1605 et 1609 situées rue Saint Maurice ;
- **PREND ACTE** que le coût de cette extension du réseau collectif d'eau potable, à savoir 4 680,00 euros TTC, sera pris en charge par la commune ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention à caractère technique et financier proposée par le syndicat Atlantic'eau ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 19 avril 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Stéphane TRÉBOUVIL**



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
ID : 044-200078079-20240416-DCM_099_2024-DE